https://www.snetap-fsu.fr/CTEA-du-15-novembre-2022.html



CTEA du 15 novembre 2022 : déclaration liminaire

- Nos Actions - Le SNETAP dans les instances - Comité Technique de l'Enseignement Agricole (CTEA) -

Date de mise en ligne : mercredi 16 novembre 2022

Copyright © SNETAP-FSU - Tous droits réservés

Copyright © SNETAP-FSU Page 1/4

Ceux qui nous gouvernent ont une fâcheuse tendance à user et abuser des formules, à confondre communication politique et stratégie nécessaire, sincère et assumée comme telle. On peut ainsi citer les boucliers divers et variés, ou autres chocs de confiance selon le contexte, les conventions citoyennes convoquées en opportunité, les Grenelle, Ségur et autre Varenne... et plus récemment la « minute Pap » sur fond de CNR – conseil national de la refondation – de l'Éducation. Et n'oublions pas la mode des pactes... dans la maison d'à côté le « pacte enseignant » qui a tout d'un pacte faustien (« accord dans lequel une personne abandonne ses valeurs ou principes moraux afin d'obtenir quelques bénéfices »), chez nous le « pacte agricole »... peut-être à défaut d'un projet de loi d'orientation ambitieux.

Il conviendrait juste d'arrêter le double discours quasi permanent et les faux-semblants... afin de parvenir à cet « accord », cette « entente de nature formelle » auquel renvoie le mot « pacte », si tant est qu'il ne soit pas galvaudé à peine 10 jours après le discours inaugural prononcé!

Vu de l'enseignement agricole public en tout cas, pas de « pacte » ni de schéma et autre plan stratégique qui tiennent sans un certain nombre d'attendus qui en ce début de second quinquennat méritent d'être rappelés, car faisant défaut pour l'essentiel :

1. Un passif qui ne passe toujours pas

- " parce que la parole de l'État a une valeur, les personnels sont toujours en attente du retour dans leurs fiches de service d'1 heure d'Accompagnement Personnalisé comptée 1 heure ;
- " parce que les dédoublements dans nos classes ne sont pas et n'ont jamais été « de confort » ;
- " parce que **l'enseignement de l'agronomie en filière générale en lycée agricole** ne relève pas d'une gageure ou d'un supplément d'âme ;
- " parce que nos élèves n'ont pas à être pénalisés faute de dotations suffisantes pour dispenser à la demande **maths** complémentaires et/ou expertes ;
- " parce que l'enseignement agricole a les compétences pour proposer partout plusieurs binômes de spécialités et d'en dispenser d'autres au-delà des 3 sciences, ne serait-ce que l'économie...

A ce propos, Monsieur le Ministre, à la suite de sa prise de fonction, a mandaté la <u>DGER</u> pour conduire, à la demande de notre organisation, deux chantiers : celui de la remise à plat de la part de <u>DGH</u> dite optionnelle (nature de ces heures, volume attribué...) d'une part et celui de l'évaluation de la réforme du bac général dans nos lycées d'autre part. Nous sommes demandeurs d'un calendrier qui permette d'anticiper comme il se doit sur ces 2 champs la préparation de la rentrée 2023.

2. De légitimes revendications auxquelles nous ne renonçons assurément pas

Copyright © SNETAP-FSU Page 2/4

CTEA du 15 novembre 2022 : déclaration liminaire

" des revendications conséquentes, comme celle d'une vraie revalorisation salariale, première réponse à la pénurie enseignante... une revalorisation qui est due à l'ensemble des agent.es de la communauté éducative, dont les <u>AESH</u> font assurément partie, et cela sans contrepartie au nom d'un « pseudo mérite » ;

" mais également des revendications plus modestes, mais qui n'en constituent pas moins de vraies reconnaissances du travail et qui font toujours défaut - 2 exemples : quand les enseignant.es endossent comme il se doit la fonction de conseiller pédagogique, ou encore quand ceux d'<u>ESC</u> assument le déploiement du dispositif « passe culture » - vous nous permettrez ainsi à l'occasion de ce <u>CTEA</u> de vous remettre, Monsieur le Directeur Général adjoint, deux pétitions qui appelleront de votre part des réponses !

3. Des conditions d'exercice de nos métiers sur lesquelles on ne transige pas

" sur **le respect des textes réglementaires** (grilles horaires des référentiels, statuts) - or les mêmes stigmates que l'an passé tendent à se confirmer, de surcroît avec des hiérarchies intermédiaires qui se réclament des services de la DGER ce qui est proprement inacceptable - ces manquements devront être réglés impérativement d'ici la fin de ce mois, comme il en a été convenu avec EDC;

" sur les logiciels métiers qui en viennent, faute de développement suffisamment aboutis, à générer de la souffrance au travail dan les rangs des personnels administratifs - point inscrit à l'ODJ de ce CTEA mais sur lequel le SNETAP-FSU a adressé deux courriers un en septembre, puis un second en octobre et auxquels il n'a jusque là été apporté aucune réponse écrite conformément aux règles régissant pourtant un dialogue social respectueux des parties et donc des droits syndicaux...

" sur la reprise des nécessaires travaux (aboutis ou juste amorcés) à actualiser sur les **dotations d'objectifs pour les <u>ATLS</u>** comme pour les AED - concernant ces derniers, nous sommes toujours en attente de la convocation d'un groupe de travail du CTEA conformément à l'engagement qui a été pris en ce sens ;

" enfin, si la reprise des **travaux de la commission nationale du protocole**, dite de suivi des conditions de travail des ACB en <u>CFA-CFPPA</u>, est désormais effective, celle-ci doit véritablement aboutir d'ici la fin de cette année scolaire à la phase de négociations et aux arbitrages ministériels attendus par les agent.es. Elle ne saurait en effet se confondre avec un observatoire pour lui-même, ou avec une simple « boîte à outil »... mais bien se traduire par **un texte de portée réglementaire et assumé comme tel par le Ministre!**

4. Des velléités présidentielles de liquidation du lycée pro que l'on n'accepte pas

" oui nos élèves de la voie professionnelle ont besoin de **plus de temps scolaire, pas de moins d'école**, a fortiori pour relever les défis sociétaux des transitions nécessaires et qui impliquent un haut niveau de qualification ;

" non l'entreprise n'est pas et ne sera pas l'école, affirmer le contraire c'est mentir sciemment ou ne rien connaître au monde de l'entreprise auquel d'aucuns se réfèrent pourtant à l'envie ;

" non nos élèves ne sauraient être « assignés à résidence » avec une offre de formation purement adéquationniste

Copyright © SNETAP-FSU Page 3/4

CTEA du 15 novembre 2022 : déclaration liminaire

et des blocs de compétences visant avant tout à solder la délivrance des diplômes, avec à terme la fin des impératifs liés aux conventions collectives!

5. Un fait pour nous incontestable et qui doit s'imposer : c'est l'EAP, avec nos établissements du technique et du supérieur, qui constitue la clé du renouvellement nécessaire des générations en agriculture et du déploiement de nouveaux métiers verts pour réussir la transition écologique

" pour ce faire, il faut d'abord que **le projet de budget 2023**, comme ceux qui sont à suivre, soit ambitieux et donc amendé en conséquence, car la fin des suppressions d'emplois pour solde de tout compte n'est pas suffisant! Ainsi, en dépit d'un mode de gouvernance par le 49-3, nous allons travailler afin qu'au Sénat de nouveaux dépôts d'amendements soient effectifs, ceux-là même qui ont été rejetés d'un revers de main par un rapporteur de l'Assemblée dont les arguties bredouillées en commission des finances font juste honte à l'intelligence et à sa fonction!

" pour ce faire, il faut ensuite un **nouveau projet stratégique et un 7ème schéma** toujours à l'écriture qui soient exigeants... ne devant assurément pas se réduire à servir à caler les meubles et devant se traduire dans des PREA-P et des projets d'établissement ayant les moyens de leurs ambitions retrouvées... C'est bien du développement de l'EAP dont il doit être à nouveau question!

"Pour ce faire, il faut enfin une loi d'avenir digne de ce nom et un « pacte » donc... qui ne se résument pas à de nouveaux renoncements, à des rendez-vous manqués, après un quinquennat passé à attendre, nous n'en avons plus le temps! Pour le SNETAP-FSU et l'Élan commun, le « ça pourrait être pire » comme le « c'est déjà ça » n'ont que trop duré... Ce nouveau « quinquennat sera écologique ou ne sera pas » et bien vu de l'EAP il doit pouvoir se traduire par une vraie planification, avec les places à créer dans nos établissements pour passer de ces 13 000 installés par an à au moins 20 000 (chiffres désormais assumés publiquement par le gouvernement) et des mesures d'accès au foncier comme à des financements à l'installation facilités et garantis.

Entre ambition ou renoncement, nous avons choisi!

Copyright © SNETAP-FSU Page 4/4